

Arrêté n° 2025-1665 portant reprise de délégations de signature

La Présidente de l'université,

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2 ;

Vu les statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Vu la délibération du conseil d'administration de l'université du 24 avril 2025 portant résultats de l'élection de la présidente ou du président de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

ARRÊTE

Les délégations de signature en vigueur au 24 avril 2025, accordées par M. Jean-Christophe Camart en qualité d'Administrateur provisoire de l'université, demeurent inchangées quant à leurs dispositions, sauf à ce que les délégataires les obtiennent à l'effet de signer pour le compte de Mme Christine Neau-Leduc, Présidente de l'université.

Les effets du présent arrêté prennent fin le 1^{er} juillet 2025.

Fait à Paris, le 25 avril 2025

Christine Neau-Leduc
Présidente de l'université